

REGLEMENT (CE) N°1234/2007 MODIFIE ET REGLEMENT (CE) N°1580/2007 MODIFIE

FranceAgriMer
Unité OCM Fruits et légumes
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

FranceAgriMer

Nom de la personne chargée du dossier:
.....
Téléphone:.....
Télécopie:.....

DOSSIER N°:
.....

DEMANDE DE PAIEMENT D'AIDE SUR FONDS OPERATIONNEL

PROGRAMME OPERATIONNEL agréé le

PO : 2.../2...

ANNEE DU FONDS:

TRANSFORMATION D'AVANCE PAIEMENT DIRECT

Raison sociale de l'organisation de producteurs:

N° SIRET :

N° de reconnaissance:

Adresse du siège administratif:

Nom du responsable du dossier:

Téléphone: **Télécopie:**

Sollicite l'obtention de l'aide liée au Fonds Opérationnel pour un montant de: €

(Important : en cas de paiements d'avances au cours de l'année, inclure le montant des avances versées)

(Montant en toutes lettres) :euros

Correspondant à* % du montant de la valeur de la production commercialisée de l'OP.

R.I.B. : Code Banque:	Code Agence:	N° de compte:	Clé RIB:
Domiciliation:			
(Joindre obligatoirement un exemplaire original)			

Signature et cachet commercial*

* (mentions obligatoires)

LIQUIDATION	RESERVE A FranceAgriMer VISA/VU BON A PAYER	PAYE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES SUR FONDS OPERATIONNEL

(DEMANDE DE TRANSFORMATION D'AVANCE ET/OU DE PAIEMENT DE SOLDE)

ANNEE DU FONDS.....

PERIODE DU 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE.....

Code (1)	Intitulé (1)	Type action (2)	Montant total des dépenses prévues (1)	Montant total des dépenses réalisées	Montant total des dépenses agréées par FranceAgriMer
1.2					
A					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
B					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
3.21					
A					
Catégorie de dépense					
4.1					
A					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
RETRAITS					
Frais de gestion					
TOTAL					

(1) En conformité avec la décision d'éligibilité du fonds opérationnel

(2) F50 : Financement à 50% ;

TN : Action transnationale, IP: Action interprofessionnelle, BIO : Action BIO, FUS : 1^{er} PO d'une OP fusionnée, 1PO : 1^{er} PO d'une AOP, DOM : Action DOM, PCE : Conso écoles : **A 60% en application de l'article 103 quinquies point 3 du règlement (CE) n° 1234/2007, 50% dans tous les autres cas sauf DG.**

DG : Distribution gratuite : **A 100%.**

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION DE PRODUCTEURS

"Certifié conforme"
L'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou le centre de gestion

Fait à

Le.....

Signature et cachet

"Certifié conforme et sincère"
Le Président de l'organisation de producteurs

Fait à

Le.....

Signature et cachet

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES SUR FONDS OPERATIONNEL

(DEMANDE DE TRANSFORMATION D'AVANCE ET/OU DE PAIEMENT DE SOLDE)

ANNEE DU FONDS.....

PERIODE DU 1^{er} JANVIER au 30 AVRIL(N+1)

Code (1)	Intitulé (1)	Type action (2)	Montant total des dépenses prévues (1)	Montant total des dépenses réalisées	Montant total des dépenses agréées par FranceAgriMer
1.2					
A					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
B					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
3.21					
A					
Catégorie de dépense					
4.1					
A					
Catégorie de dépense					
Catégorie de dépense					
RETRAIT					
Frais de gestion					
TOTAL					

(1) En conformité avec la décision d'éligibilité du fonds opérationnel

(2) F50 : Financement à 50% ;

TN : Action transnationale, IP: Action interprofessionnelle, BIO : Action BIO, FUS : 1^{er} PO d'une OP fusionnée, 1PO : 1^{er} PO d'une AOP, DOM : Action DOM, PCE : Conso écoles : **A 60% en application de l'article 103 quinquies point 3 du règlement (CE) n° 1234/2007, 50% dans tous les autres cas sauf DG.**

DG : Distribution gratuite : **A 100%.**

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION DE PRODUCTEURS

"Certifié conforme"
L'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou le centre de gestion

Fait à
Le.....
Signature et cachet

"Certifié conforme et sincère"
Le Président de l'organisation de producteurs

Fait à
Le.....
Signature et cachet

ETAT RECAPITULATIF PAR MESURE DES DEPENSES JUSTIFIEES SUR FONDS OPERATIONNEL
Demande de transformation d'avance et/ou de paiement de solde
CODE MESURE

L'OP peut utiliser l'un des deux modèles figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 30 septembre 2008

ANNEE DU FONDS.....
CODE ET INTITULE DE LA MESURE :

		Pièces justificatives présentées						Paiements effectués		
Code action	Catégorie de dépenses	émises par	N°	Date	Montant HT facture	Montant HT pris en charge par le FO	Montant TTC	Type	Date	Montant TTC

Ou

« Certifié conforme et sincère »

Le président de l'OP
Fait à....., le.....
Signature et cachet

« atteste que les informations récapitulées sur le présent état sont exactes ; que toutes les factures figurant sur le présent état ont bien été débitées avant le 15 février N+1 ou acquittées par l'émetteur de la pièce avant le 15 février N+1; que les enregistrements comptables sont rigoureusement conformes dans leur imputation, leur objet, leur montant, aux données figurant sur les originaux des factures disponibles au siège de l'OP »

Le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ou le centre de gestion agréé
Fait à....., le.....
Signature et cachet

- (2) **Le montant forfaitaire €/T des frais de transport liés à la distribution gratuite sont indiqués à l'annexe XI du règlement (CE) n° 1580/2007**
- (3) **Le montant forfaitaire des frais de triage et d'emballage est de 132 €/tonne maximum.**
- (4) **Montant de la compensation financière pour le certificat en question y compris, le cas échéant, les frais de triage et d'emballage**

<p>"Certifié conforme" L'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou le centre de gestion</p> <p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Signature et cachet</p>	<p>"Certifié conforme et sincère" Le Président de l'organisation de producteurs</p> <p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Signature et cachet</p>
---	---

RELEVÉ RECAPITULATIF DE FIN DE CAMPAGNE

UN SEUL RECAPITULATIF DE FIN DE CAMPAGNE PAR GROUPE DE PRODUITS DOIT ÊTRE ADRESSÉ À FRANCEAGRIMER
AU PLUS TARD DEUX MOIS APRÈS LA FIN DE LA CAMPAGNE DE RETRAIT DE CHAQUE GROUPE DE PRODUITS CONCERNÉS

(toute rectification, rature ou surcharge, doit être approuvée par l'expert comptable, ou le commissaire aux comptes, ou par le centre de gestion agréé)

Nom de l' O.P. : N°

	Quantités commercialisées (en Kg)		Quantités retirées <u>autre destination que la DG</u> (en Kg)		Quantités retirées <u>destinées à la DG</u> (en Kg)	
	production des membres de l'O.P.	production provenant des membres d'une autre O.P.	production des membres de l' O.P.	production provenant des membres d'une autre O.P.	production des membres de l' O.P.	production provenant des membres d'une autre O.P.
Année :						
Produits						
pommes						
poires						
choux-fleurs						
pêches						
nectarines						
abricots						
melons						
tomates						
raisins						
clémentines						
artichauts						
asperges						
endives						
pissenlits						
brocolis						
oignons jaunes						
salades						

A....., le.....

A....., le.....

Signature du Président ou du Directeur de l' O.P.
et cachet commercial.

Signature et cachet de l' expert comptable, ou du commissaire aux comptes, ou du centre
de gestion agréé, certifiant les informations mentionnées ci-dessus.

Date de récept

**ATTESTATION DE LA PART PROFESSIONNELLE AU FONDS OPERATIONNEL (3)
(DEMANDE DE TRANSFORMATION D'AVANCE ET/OU DE PAIEMENT DE SOLDE)**

L'OP peut utiliser le modèle figurant à l'annexe VI bis de l'arrêté du 30 septembre 2008

Je soussigné (1) agissant en qualité de.....atteste que la part professionnelle de l'O.P.....(2) au Fonds Opérationnel (3) a bien été versée le(4). Cette contribution financière s'élève à un montant total de.....euros H.T.(5) et se décompose comme suit :

- ⇒ contribution directe des adhérents (5).....€
- ⇒ reliquat de contributions de l'année N-1 (5).....€
- ⇒ Participation propre à l'OP (5) :.....€
- ⇒ Autres (5).....€

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Enregistrement comptable des ressources du fonds opérationnel :

	crédit			
	origine	Compte comptable	Montant HT	date
contributions				
Participation propre à l'OP				
Autres				

Fait à, le

Signature, qualité du signataire et cachet de l'organisme

- (1) Nom du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable ou du directeur du centre de gestion
- (2) Raison sociale de l'organisation de producteurs
- (3) Année du fonds opérationnel
- (4) Date du versement : elles doivent être payées au plus tard le 31 décembre de l'année du fonds
- (5) Montant en euros hors taxes

ANNEXE N° VI.A (page 8) « Engagement du président »

ENGAGEMENT

Je soussigné, (1).....Président de l'organisation de producteurs (OP)
(2).....

Domiciliée à (3).....

N° de reconnaissance.....

M'engage à :

- Respecter les textes réglementaires et nationaux en vigueur pour la mise en œuvre des programmes opérationnels (règlements (CE) n° 1234/2007 modifié, 1580/2008 modifié et arrêté du 30 septembre 2008 modifié),
- Ne pas bénéficier au nom de l'OP, d'un double financement communautaire et/ ou national pour les dépenses du programme opérationnel de mon OP,
- Veiller à ce que ses membres s'engagent à ne pas bénéficier d'un double financement national et/ ou communautaire pour les dépenses du programme opérationnel de mon OP,
- Pour les organisations de producteurs qui présentent des retraits, distribution gratuite, récolte en vert et non récolte, dans leur programme opérationnel : à détenir une comptabilité matière et financière sur toutes les opérations correspondantes,
- A garder pendant 10 ans tous les justificatifs et extraits bancaires attestant les opérations effectuées, en application du programme opérationnel agréé, ainsi que les éléments de calcul et pièces justifiant le montant de la valeur et des quantités commercialisées,
- A accepter tout contrôle des agents de FranceAgriMer, de la DDAF ou DDEA, de la DRAAF, du SCOSA et des Douanes portant sur les paiements réalisés au titre du programme opérationnel, ainsi que sur le mode de financement de ces interventions,

A.....le.....

Signature du Président et cachet de l'OP

(1) Nom et prénom du Président

(2) Sigle et nom de l'organisation de producteurs

(3) Adresse, code postal et ville du siège social de l'OP

RAPPORT ANNUEL OU FINAL

1. Présentation de l'OP

- PRODUCTION ET DESTINATIONS DES PRODUITS

Année concernée:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

raison sociale :

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple: 2009/2013)

Séquence du Programme Opérationnel (exemple 1/3 signifie 1ère année d'un PO d'une durée de 3 ans) :

 /

Année de comptabilisation	Du? (JJ/MM/AAAA)	1		
	Au? (JJ/MM/AAAA)	2		
Superficie consacrée à la production (ha ou tonnes pour les champignons) (1)	Superficie totale (OP et membres) consacrée à la production de fruits et légumes (hors champignons) (ha) (2)		3	
	Tonnage de champignons (t)		4	
	Fruits (ha)	Superficie totale	5	
		(dont) cultures pérennes (3)	6	
		(dont) cultures saisonnières (en plein air) (4)	7	

		(dont) cultures saisonnières (sous abri) (5)	8	
	Légumes (ha)	Superficie totale	9	
		(dont) cultures en plein air	10	
		(dont) cultures sous abri	11	
Produits commercialisés par l'OP / AOP (par ordre d'importance en termes de valeur)		Numéro 1	Nom du produit (6)	12
	Valeur des produits commercialisés (€) (7)		13	
	Numéro 2	Nom du produit (6)	14	
		Valeur des produits commercialisés (€) (7)	15	
	Numéro 3	Nom du produit (6)	16	
		Valeur des produits commercialisés (€) (7)	17	
	Numéro 4	Nom du produit (6)	18	
		Valeur des produits commercialisés (€) (7)	19	
	Total des autres produits	Valeur des produits commercialisés (€) (7)	20	
	Valeur totale des produits commercialisés (frais et transformés) (€)	Total (7)	21	
(dont) produits par les membres de l'OP / AOP		22		
(dont) produits par les membres d'autres OP, AOP et/ou GP		23		
(dont) produits par d'autres producteurs (non-membres d'une OP, d'une AOP ou d'un GP)		24		
Volume total des produits commercialisés (frais et transformés) (t)	Total	25		
	(dont) produits par les membres de l'OP / AOP	26		
	(dont) produits par les membres d'autres OP, AOP et/ou GP	27		
	(dont) produits par d'autres producteurs (non-membres d'une OP, d'une AOP ou d'un GP)	28		

Destination des produits (8)	Produits commercialisés pour le marché du frais - Valeur (€)	Multiples / supermarchés (directement)	29	
		Grossistes / centrales d'achat / marchés	30	
		Détaillants	31	
		Autres	32	
	Produits vendus en vue de la transformation - Valeur (€)	Produits vendus frais à des entreprises de transformation	33	
		Produits destinés à «l'autotransformation» par l'OP	34	
	Produits retirés - Valeur (€)	35		
(dont) Produits retirés pour distribution gratuite - Valeur (€)	36			
Produits vendus directement par les membres de l'OP	Pourcentage max. admis conformément aux statuts de l'OP	37		

à renseigner par l'OP ou l'AOP

Notes:

L'ensemble des données de ce tableau fait référence à l'année de comptabilisation concernée. Les chiffres des OP membres d'AOP ne doivent pas être comptabilisés deux fois.

- (1) Veuillez indiquer les superficies totales cultivées pendant l'année civile concernée. Par exemple, si 10 hectares sont cultivés deux fois par an, notez 20 hectares.
- (2) On entend par «superficie totale» l'ensemble des surfaces appartenant aux membres de l'OP et/ou à l'OP elle-même sur lesquelles ils cultivent l'ensemble de leur production commercialisée, retirée, vendue directement par les membres et perdue.
- (3) On entend par «cultures pérennes de fruits» les cultures permanentes telles que définies par l'annexe I, point G, du règlement (CE) n°1444/2002 de la Commission, soit les «cultures hors assolement, autres que les prairies permanentes, qui occupent les terres pendant une longue période et fournissent des récoltes durant plusieurs années». Ce sont, par exemple, les vergers et autres cultures fruitières (fruits à noyau, fruits à coque, agrumes, etc.).
- (4) On entend par «cultures saisonnières de fruits en plein air» l'ensemble des fruits annuels et pluriannuels cultivés en plein champ. Les cultures pluriannuelles de fruits comprennent, notamment, les plantations d'arbustes fruitiers (framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-ramboises, groseilles à grappes, cassis, groseilles à maquereau, airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium), les vignes (raisins de table), les plantations d'actinidia (kiwis) et les plantes vivaces (fraisiers, rhubarbes, etc).
- (5) On entend par «cultures saisonnières de fruits sous abri» l'ensemble des fruits annuels et pluriannuels cultivés sous tunnels ou sous serres (les fraisiers et les melons, par exemple).

(6) Les produits correspondent à ceux indiqués à l'annexe I, section IX, du règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil [voir Conventions (2)].

(7) La valeur des produits commercialisés correspond à la valeur des produits vendus par l'OP / AOP concernée et produits par les membres de l'OP / AOP, par les membres d'autres OP, AOP et/ou GP et par d'autres producteurs (non-membres d'une OP, d'une AOP ou d'un GP). Elle intègre la valeur des produits dérivés, mais pas celle des produits retirés, vendus directement par les membres et perdus.

(8) Les lignes 29 à 34 donnent, en valeur, la destination des produits commercialisés qui composent la production commercialisée de l'OP ou de l'AOP telle que définie à la ligne 21. La somme de ces six lignes doit être égale à la somme des données de la ligne 21.

2 a) : Synthèse sur le programme opérationnel

Renseigner les éléments suivants, en comparant les éléments prévisionnels, et la réalisation. Expliquer les écarts.

Année du Fonds Opérationnel (FO) :

Durée du Programme Opérationnel (PO) : à cocher

Montant de la VPC : en €

Période de référence :

	3 ans	4 ans
		5 ans

1) Renseigner les éléments suivants, en comparant les éléments prévisionnels, et la réalisation. Expliquer les écarts.

--

Mesures du programme	Situation de départ (reprendre la demande de PO)	Objectifs affichés du PO (reprendre la demande de PO)	Réalisations	Mesure et justifications des écarts réalisations/prévisions
Produits (Liste)				
Nombre d'adhérents (nombre exact)				
Superficies (en Ha)				
Tonnages (en tonnes)				
Débouchés, modalités de commercialisation (à citer)				
Equipements de l'OP : à citer				
Liste investissements				
Chez les adhérents				
A l'OP				
Nombre de salariés de l'OP				

2 b) Dans le cas où la colonne mesure et justifications laisseraient apparaître des écarts significatifs : préciser les éventuelles mesures pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel

3) Rappel situation de départ (conformément aux indicateurs de référence transmis lors du dépôt du programme)

INDICATEURS COMMUNS DE REFERENCE (Rappel des chiffres communiqués lors du dépôt du Programme opérationnel)

Année de référence:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

raison sociale:

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple:
2009/2013)

Les indicateurs de référence sont nécessaires dès le début de la période de programmation. En règle générale, les indicateurs de référence doivent être calculés sur la moyenne des trois dernières années. Si les données ne sont pas disponibles, ils doivent être calculés au moins avec les données relatives à une année.

OBJECTIFS	INDICATEURS		
OBJECTIFS GENERAUX			
Amélioration de la compétitivité	Valeur de la production commercialisée de l'OP ou de l'AOP (€)	1	
Amélioration de l'attrait de l'appartenance à une organisation de producteurs	Nombre de producteurs de fruits et légumes membres actifs (1) de l'OP/AOP concernée (chiffres)	2	
	Superficie totale consacrée à la production de fruits et légumes par les membres de l'OP/AOP concernée (ha)	3	

Conservation et Protection de l'environnement			Information à transmettre ultérieurement	4		
OBJECTIFS SPECIFIQUES						
Promouvoir la concentration de l'offre	Promouvoir la mise sur le marché des produits des membres	Assurer l'adéquation entre la production et la demande, notamment en qualité et en quantité	Volume total de la production commercialisée (tonnes)	5		
			Volume de la production commercialisée qui satisfait aux exigences d'un "régime de qualité" spécifique (2), par principaux types de "régimes de qualité" concernés (tonnes)	a) Production biologique certifiée	6	
				b) Indications géographiques protégées et appellations d'origine protégées	7	
				c) Production intégrée certifiée	8	
				d) Régimes de qualité privés certifiés	9	
Optimiser les coûts de production			information à transmettre ultérieurement	10		
Renforcer la valeur commerciale du produit			Valeur de la production commercialisée/ volume de la production commercialisée (€/kgs)	11		
Stabiliser les prix à la production			Volume de la production commercialisée à moins de 80 % du prix moyen reçu par l'OP/AOP (tonnes) (3)	12		
Favoriser la connaissance et améliorer le potentiel humain			Nombre de personnes ayant été jusqu'au bout de l'activité ou du programme de formation au cours des 3 dernières années (chiffre)	13		
			Nombres d'exploitations, membres de l'OP/AOP, ayant recours à des services de conseil (chiffre)	14		
Améliorer les résultats techniques et économiques et encourager l'innovation			information à transmettre ultérieurement	15		
OBJECTIFS SPECIFIQUES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT						
Contribuer à la protection des sols			Superficie consacrée à la production de fruits et légumes présentant un risque d'érosion des sols (4) sur lesquels des mesures de lutte contre l'érosion sont mises en œuvre (ha)	16		

Contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau	Superficie consacrée à la production de fruits et légumes faisant l'objet d'une mesure ciblée sur une réduction ou une meilleure gestion de l'utilisation des engrais (ha)	17		
Contribuer à l'utilisation durable des ressources en eau	Superficie consacrée à la production de fruits et légumes faisant l'objet de mesures d'économie d'eau (ha)	18		
Contribuer à la protection de l'habitat et de la biodiversité	Superficie consacrée à la production biologique de fruits et/ou de légumes (ha)	19		
	Superficie consacrée à la production intégrée de fruits et/ou de légumes (ha)	20		
	Superficie concernée par d'autres actions contribuant à la protection de l'habitat et de la biodiversité (ha)	21		
Contribuer à la conservation du paysage	information à transmettre ultérieurement	22		
Contribuer à l'atténuation du changement climatique - Production	Estimation de la consommation totale d'énergie pour le chauffage des serres, par type de source d'énergie (tonnes/litres/m ³ /kWh par tonne de production commercialisée)	Combustibles solides (tonnes par tonnes de produits commercialisés)	23	
		Combustibles liquides (litres par tonne de produits commercialisés)	24	
		Gaz (m ³ par tonne de produits commercialisés)	25	
		électricité (Kwh par tonne de produits commercialisés)	26	

Contribuer à l'atténuation du changement climatique - Transport Contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'air - Transport	Contribuer à maintenir et améliorer la qualité de l'air - transport	Estimation de la consommation totale d'énergie pour le transport intérieur (5), par type de carburant (litres/m ³ /kWh par tonne de production commercialisée)	Combustibles liquides (litres par tonne de produits commercialisés)	27	
			Gaz (m ³ par tonne de produits commercialisés)	28	
			Electricité (Kwh par tonne de produits commercialisés)	29	
Réduire le volume de déchets produits		information à transmettre ultérieurement		30	

à renseigner par l'OP/AOP

cachet de l'OP/AOP et signature du responsable:

(1) Les membres actifs sont les membres qui fournissent des produits à l'OP/AOP

(2) Par exigence de "qualité", on entend une série d'obligations précises relatives aux méthodes de production

a) dont le respect est vérifié par un organisme de contrôle indépendant et b) dont le résultat est un produit fini dont la qualité i) est très supérieure aux normes commerciales habituellement applicables en ce qui concerne la santé publique, la santé végétale ou l'environnement et ii) offre des débouchés commerciaux immédiats et dans un avenir prévisible. Les principaux "régimes de qualité" couvrent les domaines suivants : a) la production biologique certifiée b) les indications géographiques et appellations d'origine protégées c) la production intégrée certifiée d) les régimes de qualité privés certifiés.

(3) A calculer annuellement pour les principaux produits (en termes de valeur de la production commercialisée)

(4) Par "représentant un risque d'érosion des sols", on entend toute parcelle dont la déclivité est supérieure à 10 %, que cette parcelle fasse ou non l'objet de mesures de lutte contre l'érosion (par exemple couvert végétal, rotation des cultures, etc.)

(5) Par "transport intérieur", on entend le transport des produits de l'exploitation membre de l'OP/AOP à laquelle ils sont livrés.

4) Réalisations du programme opérationnel annuel

INDICATEURS COMMUNS DE REALISATION

Annexe 2

Année concernée:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

raison sociale:

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple: 2009/2013)

Séquence du Programme

Opérationnel (exemple 1/3 signifie
1ère année d'un PO d'une durée de
3 ans) :

TYPE DE MESURE (annexe W de la Stratégie Nationale)	TYPE D'ACTION	INDICATEURS		
Actions ciblées sur la planification de la production Mesures de type 1	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat-investissement de l'OP/AOP, du producteur, d'une filiale)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	1	
		Nombre d'actions entreprises*	2	
		Valeur totale des investissements (€) (2)	3	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	4	
		Nombre d'actions entreprises*	5	
	c) Autres actions (autres catégories de dépenses)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	6	
		Nombre d'actions entreprises*	7	

Actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité du produit Mesures de type 2	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat-investissement de l'OP/AOP, du producteur, d'une filiale)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	8	
		Nombre d'actions entreprises*	9	
		Valeur totale des investissements (€) (2)	10	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	11	
		Nombre d'actions entreprises*	12	
	c) Autres actions (autres catégories de dépenses)	Nombre d'exploitations participant aux actions	13	
Nombre d'actions entreprises*		14		
Actions visant à améliorer la commercialisation Mesures de type 4	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat-investissement de l'OP/AOP, du producteur, d'une filiale)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	15	
		Nombre d'actions entreprises*	16	
		Valeur totale des investissements (€) (2)	17	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	18	
		Nombre d'actions entreprises*	19	
	c) Activités de promotion et de communication (autres que celles liées à la prévention et à la gestion des crises)	Nombre d'actions entreprises (3)	20	
	d) Autres actions (autres catégories de dépenses que a, b, et c)	Nombre d'exploitations participant aux actions	21	
		Nombre d'actions entreprises*	22	

Recherche et production expérimentale Mesures de type 5	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat-investissement de l'OP/AOP, du producteur, d'une filiale)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	23	
		Nombre d'actions entreprises*	24	
		Valeur totale des investissements (€) (2)	25	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	26	
		Nombre d'actions entreprises*	27	
	c) Autres actions	Nombre d'actions entreprises	28	
		Nombre d'exploitations participant aux actions (4)	29	
		Nombre d'hectares concernés (5)	30	
	Actions de formation (autres que celles liées à la prévention et à la gestion de crises) et/ou actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil Mesures de type 7	a) Production biologique	Nombre d'actions entreprises (6)(7)	31
Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants			32	
b) Production intégrée ou gestion intégrée des parasites		Nombre d'actions entreprises* (6)(7)	33	
		Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants	34	
c) Autres questions liées à l'environnement		Nombre d'actions entreprises* (6)(7)	35	
		Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants	36	
d) Traçabilité		Nombre d'actions entreprises* (6)(7)	37	
		Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants	38	
e) Qualité du produit, y compris les résidus de pesticides		Nombre d'actions entreprises* (6)(7)	39	
		Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants	40	

	f) Autres actions		Nombre d'actions entreprises* (6)(7)	41		
			Nombre de jours de formation dont ont bénéficié les participants	42		
Mesures de prévention et de gestion des crises Mesures de type 6	a) Retraits du marché		Nombre d'actions entreprises* (8)	43		
	b) Récolte en vert ou non récolte des fruits et légumes		Nombre d'actions entreprises* (9)	44		
	c) Activités de promotion et de communication		Nombre d'actions entreprises* (3)	45		
	d) Actions de formation		Nombre d'actions entreprises* (6)	46		
	e) Assurance récolte		Nombre d'actions entreprises*	47		
	f) Participation aux frais administratifs pour la constitution du fonds de mutualisation		Nombre d'actions entreprises*	48		
Actions en faveur de l'environnement Mesures de type 3	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat/investissement de l'OP/AOP, du producteur, de la filiale) (10)		Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	49		
			Nombre d'actions entreprises*	50		
			Valeur totale des investissements (€) (2)	51		
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail		Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	52		
			Nombre d'actions entreprises*	53		
	c) Autres actions	Production	I - Production biologique	Nombre d'exploitations participant aux actions	54	
				Nombre d'actions entreprises*	55	
				Nombre d'hectares concernés	56	
		II - Production intégrée	Nombre d'exploitations participant aux actions	57		
			Nombre d'actions entreprises*	58		
			Nombre d'hectares concernés	59		
		III - Meilleure utilisation et/ou meilleure gestion de l'eau, y compris	Nombre d'exploitations participant aux actions	60		
Nombre d'actions entreprises*			61			

		y compris les économies et le drainage	Nombre d'hectares concernés	62	
		IV - Actions de conservation des sols (par exemple techniques de travail afin de prévenir/ réduire l'érosion des sols, couvert végétal, agriculture de conservation, paillis)	Nombre d'exploitations participant aux actions	63	
			Nombre d'actions entreprises*	64	
			Nombre d'hectares concernés	65	
		V - Actions visant la création ou la préservation d'habitats favorables à la biodiversité (par exemple, prairies), ou l'entretien de l'espace naturel, y compris la conservation de caractéristiques historiques (par exemple, murs en pierres, terrasses, bosquets)	Nombre d'exploitations participant aux actions	66	
			Nombre d'actions entreprises*	67	
			Nombre d'hectares concernés	68	
		VI - Actions favorisant les économies d'énergie	Nombre d'exploitations participant aux actions	69	
			Nombre d'actions entreprises*	70	
			Nombre d'hectares concernés	71	

		VII - Actions liées à la réduction de la production de déchets et à l'amélioration de la gestion des déchets	Nombre d'exploitations participant aux actions	72			
			Nombre d'actions entreprises*	73			
			Nombre d'hectares concernés	74			
		VIII - Autres actions	Nombre d'exploitations participant aux actions	75			
			Nombre d'actions entreprises*	76			
			Nombre d'hectares concernés	77			
		2) Transport			Nombre d'actions entreprises*	78	
		3) Commercialisation			Nombre d'actions entreprises*	79	
		Autres actions de type 8	Mesures	a) Acquisition d'actifs immobilisés (catégories de dépenses: achat-investissement de l'OP/AOP, du producteur, de la filiale)	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)	80	
Nombre d'actions entreprises*	81						
Valeur totale des investissements (€) (2)	82						
b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Nombre d'exploitations participant aux actions (1)			83			
	Nombre d'actions entreprises*			84			
c) Autres actions				Nombre d'actions entreprises*	85		

* 1 fiche action = 1 action

à renseigner par l'OP/AOP

cachet de l'OP/AOP et signature du responsable:

(1) Uniquement dans le cas où l'acquisition des actifs immobilisés concerne des investissements réalisés dans les exploitations de membres de l'OP.

(2) A ne remplir que pour l'année durant laquelle l'investissement est effectué.

(3) Chaque journée d'une campagne de promotion est considérée comme une action.

(4) Uniquement dans le cas d'actions concernant la production expérimentale sur des parcelles appartenant à des exploitations membres.

(5) Uniquement dans le cas d'actions concernant la production expérimentale sur des parcelles appartenant à des exploitations membres et/ou à une OP

(6) Chaque activité de formation compte comme une action, quel que soit son contenu spécifique et le nombre de jours de formation dont bénéficient les participants.

(7) Chaque activité visant à promouvoir l'accès des membres de l'OP à des services de conseil compte comme une action, quels que soient la source de conseil (c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un service de conseil créé par l'OP ou de services externes), la question traitée par le conseil et le nombre d'exploitations utilisant le conseil fourni.

(8) Le retrait du marché du même produit à différentes périodes de l'année et le retrait du marché de différents produits sont pris en compte comme des actions distinctes. Chaque opération de retrait du marché pour un produit donné compte comme une action.

- (9) La récolte en vert et la non-récolte de différents produits sont prises en compte comme des actions distinctes.
- (10) Y compris des investissements non productifs liés au respect d'engagements pris dans le cadre d'autres actions en faveur de l'environnement.
- (11) Y compris d'autres formes d'acquisitions d'actifs immobilisés liées au respect d'engagements pris dans le cadre d'autres actions en faveur de l'environnement.

5) Résultats du programme opérationnel annuel

INDICATEURS COMMUNS DE RESULTAT

Annexe 3

Année concernée:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

raison sociale:

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple: 2009/2013)

Séquence du Programme Opérationnel (exemple 1/3 signifie 1ère année d'un PO d'une durée de 3 ans) :

Les indicateurs communs de résultat sont à communiquer lorsque les résultats ont été évalués. La situation de départ constitue le point de référence pour l'évaluation de la modification.

TYPE DE MESURE (annexe W de la Stratégie Nationale)		INDICATEURS			
Actions ciblées sur la planification de la production Mesures de type 1	Actions visant à améliorer la commercialisation Mesures de type 4	Autres actions Mesures de type 8	Modification du volume de la production commercialisée (tonnes)	1	
			Modification de la valeur de la production commercialisée (valeur unitaire €/kg)	2	
			Estimation de l'impact sur les coûts de production (valeur unitaire €/kg)	3	
Actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité du produit Mesures de type 2		a) Production certifiée biologique	Modification du volume de la production commercialisée qui satisfait aux exigences d'un "régime de qualité" spécifique (tonnes) (1)	4	

b) Production répondant à une appellation d'origine contrôlée	Modification du volume de la production commercialisée qui satisfait aux exigences d'un "régime de qualité" spécifique (tonnes) (1)	5	
c) Production Intégrée certifiée	Modification du volume de la production commercialisée qui satisfait aux exigences d'un "régime de qualité" spécifique (tonnes) (1)	6	
d) Production répondant à un programme de production de qualité	Modification du volume de la production commercialisée qui satisfait aux exigences d'un "régime de qualité" spécifique (tonnes) (1)	7	
Modification de la valeur de la production commercialisée (€/kg)		8	
Estimation de l'impact sur les coûts de production (€/kg)		9	

Recherche et production expérimentale Mesures de type 5		Nombre de nouvelles techniques, procédés et/ou produits adoptés depuis le début du programme opérationnel	10		
Actions de formation (autres que celles liées à la prévention et à la gestion des crises) et/ou actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil Mesures de type 7		Nombre de personnes ayant été jusqu'au bout de l'activité ou du programme de formation	11		
		Nombre d'exploitations ayant recours aux services de conseil	12		
Mesures de prévention et de gestion des crises Mesures de type 6	a) Retrait du marché	Volume total de la production faisant l'objet d'un retrait (tonnes)	13		
	b) Récolte en vert ou non récolte des fruits et légumes	Total de la superficie concernée par la récolte en vert ou non récolte (ha)	14		
	c) Promotion et communication	Modification du volume de la production commercialisée en ce qui concerne les produits faisant l'objet des activités de promotion ou de communication (tonnes)	15		
	d) Actions de formation	Nombre de personnes ayant été jusqu'au bout de l'activité ou du programme de formation	16		
	e) Assurance récolte	Valeur total du risque assuré (€)	17		
	f) Participation aux frais administratifs pour la constitution de fonds de mutualisation	Valeur total du fonds de mutualisation crée (€)	18		
Actions en faveur de l'environnement Mesures de type 3		Estimation de la modification dans la consommation annuelle totale d'engrais minéraux, par type d'engrais (P2O3) (tonnes)	Net (tonnes)	19	
			(P2O3, tonnes d'acide phosphoreux)	20	
		Modification de la consommation totale en eau par hectare (m3/ha)	21		

	Modification de la consommation annuelle d'énergie, par type de source d'énergie ou type de carburant (litres/m3/kWh par tonne de production commercialisée)	Combustible solide (tonnes par tonne de production commercialisée)	22	
		Combustible liquide (litres ou tonnes par tonne de production commercialisée)	23	
		Gaz (m3 par tonne de production commercialisée)	24	
		Electricité (kwh par tonne de production commercialisée)	25	
	Modification du volume annuel de déchets produits (tonnes par tonne de production commercialisée)	26		
	Modification du volume annuel d'emballages utilisés (tonnes par tonne de production commercialisée)	27		

à renseigner par l'OP/AOP

cachet de l'OP/AOP et signature du responsable:

(1) Par exigences de "qualité", on entend une série d'obligations précises relatives aux méthodes de production a) dont le respect est vérifié par un organisme de contrôle indépendant et b) dont le résultat est un produit fini i) dont la qualité est très supérieure aux normes commerciales habituellement applicables en ce qui concerne la santé publique, la santé végétale ou l'environnement et ii) qui offre des débouchés commerciaux immédiats et dans un avenir prévisible. Il conviendrait que les principaux "régimes de qualité" couvrent les domaines suivants : a) production biologique certifiée, b) indications géographiques et appellations d'origine protégées, c) production intégrée certifiée, d) régimes de qualité privés certifiés.

6) Impact du programme opérationnel (à fournir uniquement pour le rapport final de fin de programme opérationnel)

INDICATEURS COMMUNS D'IMPACT

Annexe 4

Année concernée:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

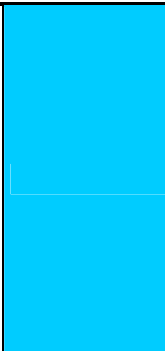
raison sociale:

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple: 2009/2013)

Séquence du Programme Opérationnel (exemple 1/3 signifie 1ère année d'un PO d'une durée de 3 ans) :

Ce tableau est à fournir avec le rapport final transmis dans le dossier de demande de paiement

TYPE DE MESURE de la Stratégie Nationale) (annexe W	OBJECTIFS GENERAUX	INDICATEURS D'IMPACT		
<p>Actions ciblées sur la planification de la production Mesures de type 1</p>	<p>Amélioration de la compétitivité</p>	<p>Estimation de la modification de la valeur de la production commercialisée (EUR)</p>	<p>1</p>	
<p>Actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité du produit Mesures de type 2</p>				
<p>Actions visant à améliorer la commercialisation Mesures de type 4</p>				

Recherche et production expérimentale Mesures de type 5	Amélioration de l'attrait de l'appartenance à une organisation de producteurs					
Actions de formation (autres que celles liées à la prévention et à la gestion des crises) et/ou actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil Mesures de type 7		Modification du nombre total de producteurs de fruits et légumes membres actifs (1) de l'OP concernée (nombre)		2		
Mesures de prévention et de gestion des crises Mesures de type 6		Modification de la superficie totale consacrée aux fruits et légumes pour les membres de l'OP/AOP concernée (ha)		3		
Autres actions Mesures de type 8						
Actions en faveur de l'environnement Mesures de type 3	Conservation et protection de l'environnement	sols	à déterminer ultérieurement		4	
		qualité de l'eau	estimation de la modification de la consommation totale d'engrais minéraux par type d'engrais	N (tonnes)	5	
				P ₂ O ₃ (tonnes)	6	
		utilisation durable des ressources en eau	estimation de la modification de la consommation totale en eau (m ³)		7	
		habitat et biodiversité	à déterminer ultérieurement		8	
		paysages	à déterminer ultérieurement		9	

		atténuation du changement climatique	estimation de la modification de la consommation totale d'énergie, par type de source d'énergie ou type de carburant	combustibles solides (tonnes)	10	
				combustibles liquides (litres)	11	
				gaz (m ₃)	12	
				électricité (Kwh)	13	
		réduction des déchets	estimation de la modification du volume de déchets produits (tonnes)	14		
estimation de la modification du volume d'emballage utilisé (tonnes)	15					

à renseigner par l'OP/AOP

Notes: la situation au début du programme est le point de référence pour évaluer la modification

(1) Les membres actifs sont les membres qui fournissent des produits à l'OP/AOP

cachet de l'OP/AOP et signature du responsable:

7. Bilan financier du programme opérationnel

INDICATEURS FINANCIERS (DITS D'INTRANTS)

Annexe 5

Année concernée:

Identification de l'OP/AOP (numéro de reconnaissance et raison sociale)

numéro de reconnaissance:

raison sociale:

Programme Opérationnel

Période du Programme Opérationnel: (exemple: 2009/2013)

Séquence du Programme Opérationnel (exemple 1/3 signifie 1ère année d'un PO d'une durée de 3 ans) :

Ce tableau est un outil destiné à l'OP [aux mêmes titres que les tableaux d'indicateur de réalisation (annexe 2) et de résultat (annexe 3)] pour réaliser le suivi de son programme opérationnel. Il peut être communiqué à l'Etat membre

Actions ciblées sur la planification de la production	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	1	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	2	
	c) Autres actions	Dépenses (€)	3	
Actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité du produit	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	4	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	5	
	c) Autres actions	Dépenses (€)	6	
Actions visant à améliorer la commercialisation	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	7	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	8	

	c) Activités de promotion et de communication (autres que celles liées à la prévention et à la gestion des crises)	Dépenses (€)	9	
	d) Autres actions	Dépenses (€)	10	
Recherche et production expérimentale	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	11	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	12	
	c) Autres actions	Dépenses (€)	13	
Actions de formation (autres que celles liées à la prévention et à la gestion des crises) et/ou actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil	a) Production biologique	Dépenses (€)	14	
	b) Production intégrée ou gestion intégrée des parasites	Dépenses (€)	15	
	c) Autres questions liées à l'environnement	Dépenses (€)	16	
	d) Traçabilité	Dépenses (€)	17	
	e) Qualité du produit, y compris les résidus de pesticides	Dépenses (€)	18	
	f) Autres questions	Dépenses (€)	19	
Mesures de prévention et de gestion des crises	a) Retrait du marché	Dépenses (€)	20	
	b) Récolte en vert ou non-récolte des fruits et légumes	Dépenses (€)	21	
	c) Activités de promotion et de communication	Dépenses (€)	22	
	d) Actions de formation	Dépenses (€)	23	
	e) Assurance-récolte	Dépenses (€)	24	
	f) Participation aux frais administratifs pour la constitution de fonds de mutualisation	Dépenses (€)	25	
Actions en faveur de l'environnement	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	26	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	27	
	c) Autres actions	(1) Production i) Production biologique	Dépenses (€)	28

		ii) Production intégrée	Dépenses (€)	29	
		iii) Amélioration de l'utilisation et/ou de la gestion de l'eau, y compris les économies et le drainage	Dépenses (€)	30	
		iv) Actions de conservation des sols (par exemple, techniques de travail visant à prévenir/réduire l'érosion des sols, couvert végétal, agriculture de conservation, paillis)	Dépenses (€)	31	

	v) Actions ciblées sur la création ou la préservation d'habitats favorables à la biodiversité (prairies, par exemple) ou l'entretien de l'espace naturel, y compris la conservation de caractéristiques historiques (murs de pierres, terrasses ou bosquets, par exemple)	Dépenses (€)	32	
	vi) Actions favorisant les économies d'énergie	Dépenses (€)	33	
	vii) Actions liées à la réduction de la production de déchets et à l'amélioration de la gestion des déchets	Dépenses (€)	34	
	viii) Autres actions	Dépenses (€)	35	
	(2) Transport	Dépenses (€)	36	
	3) Commercialisation	Dépenses (€)	37	

Autres actions	a) Acquisition d'actifs immobilisés	Dépenses (€)	38	
	b) Autres modes d'acquisition d'actifs immobilisés, y compris la location ou le crédit bail	Dépenses (€)	39	
	c) Autres actions	Dépenses (€)	40	

à renseigner par l'OP/AOP

NOTA BENE: les données relatives aux dépenses sont établies sur la base des montants finaux payés.

8° Protection de l'environnement :

- Dans le cas où des investissements effectués dans le cadre du programme ont pour effet d'intensifier la pression sur l'environnement, quelles types de mesures de protection efficaces de l'environnement contre ces pressions accrues ont été mises en place ?

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Annexe VI.A complète
- le cas échéant, les conventions régissant les actions transnationales ou menées par des filières interprofessionnelles prévues en application de l'article 103 quinquies point 3 du règlement (CE) n° 1234/2007 modifié;
- le cas échéant, les parties du programme opérationnel présentées et/ou mises en œuvre par une association d'organisations de producteurs ;
- le cas échéant, les justificatifs des actions environnementales prévues au paragraphe 3 point a) de l'article 103 quater du règlement (CE) n° 1234/2007 modifié, lorsque celles-ci ne sont pas réalisées dans le cadre du programme opérationnel présenté ;
- Le cas échéant, si premier paiement de l'année du fonds opérationnel, copie de l'enregistrement du n° siret
- Le cas échéant, les conventions ou contrats lorsque l'OP fait appel à un prestataire de service, même si celui-ci intervient pour un montant inférieur à 60% du FO.
- RIB
- Un extrait K bis (en cas de première année d'un programme opérationnel ou de modification de structure juridique ou autre de l'organisation de producteurs (fusion, absorption, ...))
- Le rapport annuel ou le rapport final de fin de PO,
- La liste des adhérents de l'OP présents au 1^{er} janvier de l'année du FO, faisant apparaître les départs et les arrivées intervenus au cours de l'année écoulée,
- Le cas échéant, nouvelle attestation de VPC,
- La liste des adhérents ayant passé une convention (selon modèle annexe VIII de l'arrêté du 30 septembre 2008 modifié) avec l'OP et un ou plusieurs exemplaires de conventions,
- Le cas échéant, le rapport de synthèse du (des) opérateur(s) désigné(s) par l'OP pour le contrôle interne des forfaits et contresignés par le président de l'OP, reprenant les vérifications effectuées et les résultats des contrôles.
- Si forfaits payés dans le FO, rapport de synthèse de l'OP concernant le contrôle interne des forfaits:
 - procédure formalisée de contrôle interne
 - Si forfaits payés à la surface, preuves de la vérification documentaire exhaustive sur l'adéquation entre surfaces déclarées et surfaces réelles + contrôle sur le terrain par sondage sur 5% des surfaces par forfaits
 - Par forfait, preuves de la vérification de la mise en oeuvre des ces forfaits conformément aux fiches-forfaits et à la famille de contrôle de ces forfaits.
 - Existence document de synthèse signé par le technicien et contresigné par le président de l'OP reprenant les vérifications effectuées et les résultats des contrôles (surfaces et effectivité mise en oeuvre).
- Le cas échéant, dans le cadre de la fin de PO, les justificatifs des actions environnementales prévues au paragraphe 3 point a) de l'article 103 quater du règlement (CE) n° 1234/2007 modifié et non réalisées dans le cadre du PO.